

808/M.O.1  
62-12-57

N° 4622/M.O.I.  
O.P. 246  
Objet :

Monsieur l'Administrateur Territorial  
du Territoire de et à  
R U H E N G E R I .

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons l'honneur de vous envoyer par notre Service de la Comptabilité, une somme de 200 Frs. montant de la succession due aux héritiers du suivant :

+	N O M	Père	Mère	Chefferie
	Marembo	Nteyiheme	Niyilabagade	Gakwavu

Nous vous faisons parvenir, sous pli séparé "PAPIERS D'AFFAIRES" le livret du travailleur décédé.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, avec nos remerciements, nos salutations les plus distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL,



Attestation de paiement.

Le soussigné, Erabaert, Roger Comptable du territoire à  
Cuvingeri déclare avoir remis entre les mains du nommé  
Moufiheme, père du nommé Marenbo bravilleu, décédé  
à Kilo Molo, et héritier direct la somme de 200 francs pour  
succession suivant lettre no 4622/R.C.I. O.P. 246 de Kilo Molo

Fait et attesté devant le témoin (Eusingifardekwe auxiliaire  
des Gouvernes).

Le Comptable, Erabaert R.

Le Témoin

Ruud.

28

Erabaert



Moufiheme